



Licenciement ou rupture conventionnelle

Par **de tricaud**, le **30/06/2009 à 14:55**

Bonjour,
Je suis chargée de marketing depuis bientôt 6ans dans un groupe immobilier. J'ai décidé de monter ma société et j'ai demandé une rupture conventionnelle de mon contrat pour toucher les assedics le temps que mon activité soit rentable. Ils ont refusé ma rupture conventionnelle, soit disant ce n'est pas la politique du groupe c'est long à monter et en plus le salarié peut attaquer encore après pendant 10 ans enfin de sales excuses surtout à mon sens. Je me sens coincée ! Ils m'ont même proposé "en off" d'abandonner mon poste ! déjà c'est une faute grave et en plus je ne serai pas payée entre le moment où je pars et le moment où je suis licenciée...ou alors de monter un dossier contre moi mais à priori ça prend des mois et des mois...
Voici mes questions:
*Rupture conventionnelle de contrat ?
- Quelles sont les contraintes pour l'employeur ?
- Comment argumenter pour l'employeur qui refuse ?
- Si refus de l'employeur, quels recours ?
*Abandon de poste ?
- Combien de temps mettent-ils à licencier ?
- Est-ce que l'entreprise peut t'attaquer ?
* Quels sont les motifs d'une faute grave ?
- Si je ne viens qu'1/2h par jour (je suis cadre) est-ce une faute grave ?
*Arrêt maladie ?
- Si on se met en arrêt longue durée, qui nous rémunère ?
- Est-ce que c'est une solution pour aboutir à un licenciement ?
- Si oui licenciement pour quels motifs ?
* Licenciement pour cause réelle et sérieuse ?
- Est-ce qu'on touche des indemnités de licenciement ?
- Quels motifs on peut évoquer ?
- Combien de temps ça peut prendre ?
- Quelle est la procédure ? lettre recommandée...
* La transaction
- Comment ça se passe ?
Merci beaucoup de votre aide

Par **Visiteur**, le **30/06/2009 à 16:42**

Effectivement la transaction est la meilleure des choses
pour tout savoir sur la rupture convention d'un CDI
SITE EFFACE ...

Par **Visiteur**, le **30/06/2009** à **21:03**

et ici c'est gratuit :
<http://pme.service-public.fr/actualites/breves/rupture-conventionnelle-du-cdi.html>
avec un modèle de demande d'homologation en prime !!!!!
et la (plus détaillé)
<http://www.travail-solidarite.gouv.fr/informations-pratiques/fiches-pratiques/rupture-conventionnelle-du-contrat-travail/rupture-conventionnelle-du-contrat-travail.html>

Par **Patricia**, le **30/06/2009** à **22:22**

BONSOIR "Visiteur" : alias Mr Frédéric Fabre...
Avant de répondre à une question, déjà :
Bonsoir ou Bonjour !!!!
Comme vous savez si bien le faire remarquer aux internautes et autres modérateurs sur Legavox... Qui "oublie"... !
Vous qui êtes à l'affût de toute politesse :
"Charité bien ordonnée commence par soi-même" !!!
N'est ce pas ???
Qu'il vous en déplaise ou non, vous commencez sérieusement à tililler plusieurs d'entre nous...
Ce forum a été créé dans le but de répondre GRATUITEMENT et non pas d'en faire sa propre propagande pour communiquer son site payant personnel.
Bonne soirée.
P.S. J'efface donc votre site, et plaignez vous à qui vous voulez...